

LE DEVOIR

VOL. CI N° 51

LE MERCREDI 10 MARS 2010

1,10 \$ + TAXES = 1,25 \$

En 2031, un Montréalais sur trois sera d'une minorité visible

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Les personnes appartenant à une minorité visible doubleront d'ici 2031, si bien qu'elles constitueront près du tiers de la population canadienne dans 20 ans, soit jusqu'à 14,4 millions de personnes, selon les dernières projections de la diversité de la population canadienne de Statistique Canada.

La population de Canadiens nés à l'étranger pourrait croître quatre fois plus rapidement que le reste de la population

La proportion des membres de minorités visibles fera un bond de 16 à 31 % de 2006 à 2031, en raison notamment d'une immigration soutenue et d'un indice de fécondité légèrement plus élevé.

Par ailleurs, la population de Canadiens nés à l'étranger pourrait croître environ quatre fois plus rapidement que le reste de la population. Ceux-ci constitueraient du coup entre 25 et 28 % de la population du

VOIR PAGE A 10: MINORITÉ



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Journée très chargée, mais certainement pas inhabituelle, pour le Dr Michel Vachon de la Clinique 3000, rue Bélanger Est, à Montréal. Débordés et frappés durement par la pénurie, les omnipraticiens ont demandé hier à Québec de hausser son financement du réseau de cliniques dont ils estiment la survie «menacée».

Une première ligne en lambeaux

Tirs nourris contre les choix du gouvernement Charest dans la santé

LOUISE MAUDE RIOUX SOUCY

Pendant que les urgences des hôpitaux font les manchettes, la première ligne continue de se fragiliser dans l'indifférence. Jamais la médecine familiale n'a été aussi précaire, a

estimé hier la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ), qui dit craindre pour l'avenir même du réseau de la santé. Un cri du cœur repris par l'opposition, de même que par la famille de Mariette Fournier, cette dame âgée décédée après quatre

jours d'attente aux urgences. Tous somment le gouvernement Charest de remettre le réseau sur les rails. Sans vouloir minimiser la pression qui se fait sentir dans certaines urgences du Grand Montréal, le président de la FMOQ croit que «la solution

n'est pas que dans la salle d'urgence», mais d'abord en amont, dans les cabinets des médecins de famille, où 85 % des consultations sont réalisées. «Un système de santé fort dépend d'une première ligne solide», estime le Dr Louis Godin. Ce dernier espère que le ministre de la Santé «aura la

clairvoyance et la justesse d'esprit de s'attaquer à cet enjeu de front» dans la négociation qu'il engageera bientôt avec ses membres. La directrice générale de l'Association québécoise des établissements de santé et de

VOIR PAGE A 10: SANTÉ



CHRIS YOUNG LA PRESSE CANADIENNE

JUSTICE

Silence des conservateurs sur la clémence dont a bénéficié l'ancien député Jaffer

À lire en page A 3

INDEX

7 783 13 102 3 82 7 114	Annonces.....	B 8
	Avis publics.....	B 5
	Carrières.....	B 4
	Décès.....	B 5
	Météo.....	B 7
	Mots croisés.....	B 10
	Sudoku.....	B 10
	Télévision.....	B 9

Le sort de l'ancienne abbaye d'Oka inquiète les moines

Taxes impayées, location à une école privée pour super-riches, tournage d'un film d'horreur, rumeurs de saisie, voire de revente: les cisterciens s'inquiètent pour leur ancien monastère...

STÉPHANE BAILLARGEON

Le père abbé s'inquiète. Il garde la foi, évidemment, mais le cistercien dom André Barbeau commence à douter sérieusement. Pas pour lui, ni pour sa communauté maintenant déménagée dans Lanaudière, mais pour son ancien monastère d'Oka. Le grand complexe patrimonial, situé à l'ouest de Montréal, a été vendu pour un peu plus de six millions de dollars, en 2007, à un consortium d'organismes éducatifs, touristiques et régionaux.

Le père abbé s'inquiète parce que les signes le découragent. Le nouveau propriétaire, la Corporation de l'abbaye d'Oka, doit toujours ses taxes municipales et



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Un moine photographié dans la chapelle de l'abbaye d'Oka peu avant le déménagement de la communauté des cisterciens, l'an dernier. Le monastère a été vendu à un consortium en 2007.

scolaires de 2009, soit environ 300 000 \$. Les grands projets pour mettre en valeur le site conventuel, au profit du public, se

font attendre. Et ce week-end, par Internet, dom Barbeau a appris que la Trappe était louée pendant des semaines pour le tournage

d'un film 3D baptisé *Hidden*. Un film d'horreur, ce qui en rajoute...

VOIR PAGE A 10: ABBAYE

La religion à la garderie: Tomassi ne veut pas intervenir

ROBERT DUTRISAC LISA-MARIE GERVAIS

Talonné par l'opposition officielle, le ministre de la Famille, Tony Tomassi, a justifié hier l'existence de garderies subventionnées à vocation religieuse par le fait que les services de garde sont un prolongement du milieu familial.



Le ministre de la Famille, Tony Tomassi

«Les services de garde sont des entités indépendantes; elles sont la continuité du milieu familial», a fait valoir Tony Tomassi dans un point de presse. «Vous savez, les parents choisissent les services

VOIR PAGE A 10: TOMASSI

CHRISTIANE CHARETTE EN SEMAINE 9H

Aujourd'hui, une entrevue avec l'auteur des Carnets intimes de Nicolas Sarkozy. Réal.: Bruno Guglielminetti

95,1 FM PREMIÈRE CHAÎNE

Radio-Canada.ca/christiane



Formation et développement des compétences



Biotechnologie • Développement des régions rurales • Subvention à l'achèvement de la formation

d'apprenti • **Élimination des tarifs douaniers (secteur de la fabrication)** • Élargissement du travail

partagé • Nouvelles prestations pour les travailleurs indépendants • **Réduction d'impôts et de taxes**

Appui aux nouveaux chercheurs prometteurs

Énergie propre • Recherche dans l'Arctique • Robotique

Renforcement des entreprises grâce à l'innovation

Technologie spatiale • Initiatives de développement

économique • Prestations bonifiées d'assurance-emploi

• **Génomique**

CROISSANCE ET EMPLOI



 **PLAN D'ACTION**
ÉCONOMIQUE DU CANADA



Découvrez comment vous pouvez tirer avantage de la 2^e année du Plan :
1 800 0-Canada | plandaction.gc.ca



Les mesures budgétaires sont assujetties à l'approbation parlementaire.

ACTUALITÉS

L'art de la diversion



MANON CORNELLIER

Quand des ministres prennent le temps de rencontrer la presse quelques jours à peine après le dépôt d'un budget, on s'attend à ce que ce soit pour mettre beaucoup plus de chair autour des os. C'est d'ailleurs ce qu'ont cru la vingtaine de journalistes qui se sont présentés lundi matin au Théâtre de la presse, à Ottawa, pour entendre le président du Conseil du Trésor, Stockwell Day, parler de «l'optimisation de l'efficacité du gouvernement».

Au grand étonnement de tout le monde, il n'avait que des miettes à offrir, soit l'élimination de 245 postes pourvus par nomination. Une économie théorique de 1,2 million. Théorique parce que 90 % de ces postes étaient déjà vacants... Sur l'essentiel cependant, le ministre n'avait rien à dire. En fait, il s'en est pratiquement lavé les mains.

Aux fonctionnaires de se débrouiller avec le gel de budget imposé aux ministères à partir de l'an prochain. À eux de trouver les mesures à adopter pour économiser 6,8 milliards sur cinq ans tout en absorbant l'inflation et en payant les salaires qui continueront de croître. Tous les ministères, sauf la Défense, sont soumis au même régime. Le gouvernement ne se mouille pas, ne nomme pas les ministères à ménager ni ceux pouvant contribuer davantage à l'effort. On s'en défend, mais cela pourrait mener à sabrer des programmes essentiels et à en sauver d'autres moins importants puisque chaque ministère travaille de son côté.

Pour qu'il en soit autrement, il faudrait que le gouvernement accepte de faire et de défendre publiquement des arbitrages difficiles. La situation des finances publiques l'y contraindra fort probablement mais, pour l'instant, le remue-ménages est laissé aux fonctionnaires et le ministre évite les coups en soliloquant sur la disparition d'une poignée de postes vacants.

Après Stockwell Day lundi, c'était hier au tour de ses collègues responsables des Finances, du Commerce international et du développement régional du Québec de convoquer la presse sans dire pourquoi. Mais trois ministres, ça incite à se déplacer, ce que pratiquement tous les médias représentés sur la colline parlementaire ont fait. Pour pas grand-chose, encore une fois, puisqu'on leur a resservi une annonce du budget, celle touchant l'élimination des droits de douane restants sur les intrants manufacturiers. On parle ici d'une économie qui atteindra près de 300 millions par année pour les entreprises.

C'est mieux que rien, mais il faut savoir qu'Ottawa récoltera 3,4 milliards en droits de douane en 2009-10. Et ces 300 millions par année ne compensent pas la hausse des cotisations à l'assurance-emploi, hausse qui attend employeurs et employés à partir de 2011 et qui permettra au gouvernement d'engranger un surplus de 19 milliards sur quatre ans. On calcule que les employeurs paient les deux tiers de la facture, leurs cotisations étant environ le double de celles des employés.

Ces conférences de presse sont à l'image du budget. Elles font grand cas du grignotage et de l'essaimage. Elles distraient de l'essentiel en plus de tuer le temps en attendant le véritable plat de résistance, le budget 2011. On esquive les questions difficiles et les débats sur les vraies affaires.

Cela met toutefois en relief bien des incohérences et des incongruités. Ainsi, on parle d'économiser un million pour abolir des postes vacants, mais on s'apprête à dépenser quatre millions par année pour une nouvelle Commission pour la réduction des tracasseries administratives et un million par année pour l'érection de «monuments commémoratifs de guerre». On se vante de geler le salaire des politiciens fédéraux — une économie d'un million par année — mais on refuse de toucher aux 10 millions que les députés flambent chaque année en envois postaux toujours plus partisans.

Les projecteurs sont tournés vers des mesures symboliques et ça marche. Après le discours du Trône, on ne parlait plus, au Canada anglais, que des changements envisagés et déjà abandonnés à la version anglaise de l'hymne national. Après le budget, on sondait les citoyens sur cette mesure populiste mais insignifiante qu'est le gel des salaires du premier ministre, des ministres et des députés.

Il serait intéressant de connaître leur opinion sur des choix plus fondamentaux, comme ceux faits en matière de fiscalité, de sciences ou d'environnement. Ou cette décision de laisser croître les budgets de la Défense et du Service canadien du renseignement de sécurité mais de geler celui de l'aide au développement. Ou encore celle d'ouvrir le secteur des télécommunications aux capitaux étrangers.

Il y a aussi la vente d'actifs fédéraux. Le gouvernement en parle depuis deux ans, mais en réponse à un journaliste hier, le ministre des Finances a indiqué qu'il fallait encore attendre pour connaître le résultat de son examen. On ignore même quelles institutions il a dans sa mire.

Le gouvernement a de la suite dans les idées. Son penchant pour le libre marché, la sécurité et le patriotisme est bien affiché dans ce budget. Mais ce dernier est composé d'une multitude de mesures éparpillées et souvent modestes qui rendent difficile la tenue d'un débat public cohérent. On nage dans l'anecdotique, on perd de vue l'ensemble et, surtout, l'essentiel. Et à voir aller les ministres depuis le début de la semaine, on peut penser qu'ils ne tiennent pas à ce qu'il en soit autrement.

mcornellier@ledevoir.com

CHRIS YOUNG LA PRESSE CANADIENNE
Rahim Jaffer était jusqu'à l'automne 2008 député d'Edmonton. Le 11 septembre dernier, il a été intercepté au nord de Toronto, au volant de sa Ford Escape. Il roulait à 93 km/h dans une zone limitée à 50 km/h.

Épinglé pour conduite en état d'ébriété et possession de cocaïne

Les conservateurs restent muets sur l'amende de l'ancien député Jaffer

Les trois partis d'opposition accusent le gouvernement Harper d'«hypocrisie»

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Le gouvernement de Stephen Harper fait-il preuve de favoritisme en ne condamnant pas un jugement — qualifié de clément par le juge même qui l'a rendu hier — qui favorise un ancien député conservateur et actuel époux d'une ministre? Les trois partis d'opposition à la Chambre des communes le croient et accusent les conservateurs d'«hypocrisie».

Rahim Jaffer était jusqu'à l'automne 2008 député d'Edmonton. Le 11 septembre dernier, il a été intercepté vers une heure du matin à Palgrave, environ à 60 kilomètres au nord de Toronto, au volant de sa Ford Escape. Il roulait à 93 km/h dans une zone limitée à 50 km/h. Ayant échoué un alcootest, il a été conduit au poste de police pour en subir deux autres.

Des accusations de conduite en état d'ébriété et de possession de cocaïne ont été portées. Mais, coup de théâtre! Au terme d'une négociation de plaidoyer, ces accusations ont été abandonnées par la Couronne hier, moyennant un aveu de culpabilité à l'accusation bien moins grave de conduite négligente. Contrairement aux deux précédentes accusations, celle-ci ne relève pas du Code criminel et ne débouche pas sur un casier judiciaire. M. Jaffer a écopé d'une amende de 500 \$.

Le juge Doug Maund a indiqué qu'il était capable de lire «entre les lignes». «Je suis certain que vous réalisez que vous avez été chanceux», a dit le juge. En sortant du tribunal, M. Jaffer s'est excusé. «Je sais que c'est sérieux. Je sais que j'aurais dû faire plus attention et j'assume l'entière responsabilité de ma conduite négligente.»

M. Jaffer a toujours nié les accusations de possession de drogue et d'ébriété. Il avait indiqué à la cour avoir bu deux bières.

«Deux poids, deux mesures»

À la Chambre des communes, la députée libérale Anita Neville a invité le gouvernement à dire ce qu'il pensait de cette «tape sur les doigts», lui qui d'habitude ne se fait pas prier «pour commenter un jugement qui ne correspond pas à sa rhétorique de lutte contre la criminalité». «Les conservateurs sont ostensiblement silencieux lorsque la loi est bafouée par un des leurs», a lancé Mme Neville. «Même le juge estime qu'il a été chanceux. Pourquoi ce deux poids, deux mesures? Rien ne les a empêchés de commenter dans le passé.»

Le ministre de la Justice, Rob Nicholson, s'est indigné, demandant à la députée de s'excuser. «On ne peut pas aller plus bas, à mon avis. La députée parle d'une poursuite provinciale menée devant un juge provincial, en pleine période d'appel, et nous demande de commenter. C'est complètement irresponsable.»

Tous les députés interrogés hier à leur arrivée à la Chambre des communes ont feint l'ignorance de la cause. Les rares qui ont accepté de parler ont insisté sur le fait qu'il fallait respecter la séparation entre les pouvoirs judiciaire et le législatif. «C'est un des principes fondamentaux de notre démocratie», a déclaré le député québécois Steven Blaney. Alors, s'engage-t-il à ce que son gouvernement ne fasse aucun commentaire sur des jugements rendus dans le futur? «Pas nécessairement.»

Le ministre de la Sécurité publique, Vic Toews, a soutenu qu'il s'agissait d'une cause provinciale. «Je crois que le procureur libéral... le gouvernement libéral de l'Ontario est responsable de cela», a-t-il dit. Avant d'accéder à la magistrature, Doug Maund a été chef de cabinet du ministre conservateur Perrin Beatty sous Brian Mulroney. Il a été nommé juge en 2000 par le ministre de la Justice ontarien de l'époque, Jim Flaherty, aujourd'hui ministre fédéral des Finances.

«Je crois que bien des Canadiens vont hocher la tête en se demandant s'il ne s'agit pas de deux poids, deux mesures, a indiqué le chef du NPD, Jack Layton. Voici un parti politique qui n'hésitait pas à se prononcer sur des décisions des tribunaux quand il est en désaccord avec ces décisions-là, mais maintenant, il essaie de se cacher derrière les rideaux.»

Hypocrisie

Pour le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, toute cette anecdote souligne surtout l'hypocrisie d'un discours politique intrinsèque concernant la drogue et le crime. «Je sais qu'il a fait sa dernière campagne électorale sur les drug-free schools [les écoles sans drogue]. Il aurait dû la faire sur les drug-free cars [les voitures sans drogue].» Il ajoute que cela «donne la mesure de ces gens qui prêchent la pureté et à propos de qui, quand on gratte un peu, on trouve autre chose».

Après les tentatives libérales de décriminalisation de la marijuana, les conservateurs ont renversé la vapeur en resserrant les peines pour les trafiquants. Le gouvernement a aussi déposé un projet de loi pour combattre plus fermement l'alcool et la drogue au volant. Stephen Harper lui-même s'en est pris à une «culture de la drogue qui, depuis les années 1960, au mieux n'encourage pas la consommation, mais rend souvent ce phénomène romantique, branché et acceptable».

Rahim Jaffer est le seul député conservateur à ne pas avoir été réélu en Alberta à la dernière élection. Il a été battu par une néo-démocrate. Jeune, photogénique, urbain et de bonne compagnie, il était une étoile montante de la politique fédérale. Lui et son épouse, la non moins jeune et pétillante Helena Guergis, formaient le «power couple» d'Ottawa par excellence.



CHRIS WATTIE RETUERS

«Je crois que bien des Canadiens vont hocher la tête en se demandant s'il ne s'agit pas de deux poids, deux mesures»

— Jack Layton



CHRIS WATTIE REUTERS

«Cela donne la mesure de ces gens qui prêchent la pureté et à propos de qui, quand on gratte un peu, on trouve autre chose»

— Gilles Duceppe

Le Devoir

ACTUALITÉS

«Écoles passerelles»

Québec envisage la clause dérogatoire pour la loi 104

ROBERT DUTRISAC

Québec — Le gouvernement Charest envisage de recourir à la clause dérogatoire pour donner suite au jugement de la Cour suprême qui a invalidé la loi 104 destinée à mettre fin aux «écoles passerelles» vers l'enseignement en anglais.

C'est ce qu'ont indiqué hier tant la ministre responsable de la Charte de la langue française, Christine St-Pierre, que la ministre de la Justice, Kathleen Weil, à l'issue du caucus des députés libéraux.

Est-ce que le gouvernement envisage de recourir à la clause nonobstant pour parer aux conséquences du jugement? «Oui», a répondu Christine St-Pierre à un journaliste avant de s'esquiver. La ministre s'était contentée de répéter ce qu'elle dit depuis que le jugement a été rendu le 22 octobre dernier. «Tout est sur la table, a-t-elle réaffirmé. On est en réflexion là-dessus. On travaille très fort.» Trois ministères — Culture et Communications, Justice et Éducation, Loisirs et Sport — planchent pour arriver à une solution acceptable sur les plans juridique et politique.

Pour le gouvernement, il s'agit d'un véritable casse-tête. Kathleen Weil a reconnu que la tâche n'était pas facile. «C'est un dossier complexe, plus complexe que cela pourrait paraître à première vue, a-t-elle signalé. On analyse tout. On analyse si, en effet, oui, ça prend une clause nonobstant ou non.»

En rendant son jugement l'automne dernier, la Cour suprême a donné un an au gouvernement pour se conformer à sa

décision. D'ici le 22 octobre, la loi 104 continue de s'appliquer. Cette loi colmate une brèche dans la loi 101, empêche un subterfuge que des parents fortunés utilisaient pour «acheter» pour leurs enfants le droit de fréquenter le réseau scolaire normal en anglais à la suite d'un court passage dans une école privée non subventionnée de langue anglaise. La Cour suprême a décidé que la loi 104 était inconstitutionnelle parce que l'interdiction qu'elle décrétait était trop radicale. Il fallait plutôt que le ministère de l'Éducation évalue au cas par cas le «parcours authentique» de l'élève qui provenait d'une de ces écoles privées non subventionnées avant de lui opposer un refus.

Dans un avis rendu public la semaine dernière, le Conseil supérieur de la langue française (CSLF) estime que suivre la voie tracée par la cour, en plus d'entraîner des contestations juridiques sans fin, serait inéquitable et créerait deux classes d'immigrants, ceux qui ont les moyens de s'acheter un droit et ceux qui observent la loi.

Le CSLF a recommandé que le gouvernement soumette plutôt les écoles privées non subventionnées à la loi 101: elles ne pourraient plus ainsi prodiguer un enseignement en anglais à des élèves qui n'y ont pas le droit. Toutefois, pour certains juristes, cette disposition pourrait faire l'objet d'une contestation en cour, d'où la nécessité de recourir à la clause dérogatoire prévue à l'article 33 de la Charte canadienne des droits et libertés.

Le Devoir

Niqab: Québec expulse Naema une autre fois

Naema, cette femme d'origine égyptienne expulsée d'une classe de français pour avoir refusé de retirer son niqab, a été renvoyée d'un autre cours de francisation hier.

Interrogée au sujet de cette deuxième expulsion, la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, Yolande James, s'est montrée intraitable, déclarant que toute personne qui souhaitait suivre un cours de francisation devait le faire le visage à découvert.

En novembre dernier, des représentants du ministère québécois de l'Immigration avaient exclu la dame d'un

cours donné au cégep de Saint-Laurent et subventionné par le gouvernement parce qu'elle ne voulait pas aller en classe sans le foulard islamique qui lui masque le visage.

À la suite de cette expulsion, Naema s'était inscrite à un autre cours offert dans un centre communautaire pour immigrants à Montréal. Mais elle a de nouveau été forcée de choisir entre ses convictions religieuses et l'apprentissage du français. Et comme en automne, elle a opté pour le premier choix.

La Presse canadienne



STAN HONDA AGENCE FRANCE-PRESSE

Hier, le chef de l'ONU Ban Ki-moon a demandé une minute de silence, avant que chacune des 101 victimes soit nommée.

Hommage touchant aux 101 morts de la mission de l'ONU en Haïti

Michaëlle Jean a rencontré les responsables locaux de Jacmel

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Les Nations unies ont rendu hier, aux 101 membres de la Mission de l'ONU pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) tués dans le séisme du 12 janvier en Haïti.

«Aujourd'hui, nous commémorons la plus grande perte subie en un seul événement par l'ONU dans son histoire», a déclaré le secrétaire général, Ban Ki-moon, lors d'une cérémonie en présence des familles des victimes. «Nous honorons 101 destins uniques qui se sont rejoints en Haïti pour écrire l'histoire des Nations unies. À ceux que nous avons perdus, nous disons: "Nous ne vous oublierons jamais. Nous continuerons votre œuvre", a-t-il ajouté.

Le chef de l'ONU a ensuite demandé une minute de silence, avant que chacune des 101 victimes soit nommée.

À Washington, le président d'Haïti, René Préval, et la chef de la diplomatie américaine, Hillary Clinton, ont pour leur part souligné la nécessité d'organiser des élections dès que possible en Haïti. «Il faut chercher une voie, et les spécialistes le feront, pour que lorsque je quitterai [le pouvoir] il y ait un Parlement et un président élus», a déclaré M. Préval.

Le Conseil électoral provisoire haïtien (CEP), dont le local a été détruit par le tremblement de terre, a reporté sine die les élec-



ST-FELIX EVENS REUTERS

Mme Jean a discuté hier avec les responsables locaux de Jacmel, avec qui elle a eu de francs échanges sur les problèmes avec lesquels la région est aux prises.

tions législatives prévues fin février. «Le pire, a-t-il poursuivi, c'est d'avoir un gouvernement qui n'a pas la légitimité, qu'on entre dans une période de gouvernement provisoire. Il faut un gouvernement qui a la légitimité populaire.»

Michaëlle Jean à Jacmel

La gouverneure générale du Canada, Michaëlle Jean, est arrivée dans la ville de Jacmel hier matin. En foulant le sol, la commandante en chef des Forces canadiennes a salué les militaires canadiens qui s'affairaient depuis plusieurs semaines à l'aide aux sinistrés et à la reconstruction de la ville.

La moitié des 500 militaires canadiens déployés à Jacmel au lendemain du séisme sont déjà rentrés au Canada. Ceux restés sur place fermeront sous peu l'hôpital temporaire qu'ils ont érigé, tout en prenant soin de laisser sur place des installations servant à purifier l'eau.

Mme Jean a par la suite rencontré les responsables locaux avec qui elle a eu de francs échanges sur les problèmes avec lesquels la région est aux prises. Ils ont énuméré l'effondrement du système scolaire, les maigres investissements privés dans le secteur agricole et la faible production énergé-

tique qui s'est traduite par des tarifs astronomiques.

Michaëlle Jean a souligné que le Canada n'avait pas oublié les plus petites régions d'Haïti. Elle a rappelé tous les efforts canadiens pour aider la population de Jacmel et de Léogâne, alors que le réflexe de la communauté internationale a été, lui, de diriger l'aide vers la capitale.

Le maire de la Ville de Montréal, Gérald Tremblay, a lui aussi participé à la mission en Haïti, mais il est revenu hier soir au Québec. Il n'a pas accompagné la gouverneure générale en République dominicaine, où elle poursuit son périple aujourd'hui. Lundi et mardi, le maire de Montréal s'est rendu à Port-au-Prince, Jacmel et Léogâne à titre d'«observateur» afin de constater l'état de la situation dans ces villes dévastées par le séisme. Il compte par la suite se servir de ses observations pour témoigner des besoins des villes haïtiennes auprès des organisations municipales internationales dont il fait partie. Parmi celles-ci figurent Cités et gouvernements locaux unis, l'Association internationale des maires francophones, dont il est vice-président, et la Fédération canadienne des municipalités.

Avec la collaboration de Jeanne Corriveau
Le Devoir
Avec La Presse canadienne et
l'Agence France-Presse

Mon école publique anglophone
... mon avenir ici au Québec!



Go publique!

www.gopublique.qc.ca



Association des commissions scolaires anglophones du Québec
Quebec English School Boards Association

Les écoles publiques anglophones du Québec
Québec's English public schools

ACTUALITÉS

Financement des partis politiques

Le DGE ne veut pas « faire la guerre aux compagnies »

ALEXANDRE ROBILLARD

Ville de Québec — Le Directeur général des élections (DGE) a déclaré hier qu'il serait exagéré de surveiller les entreprises pour éviter qu'elles contournent les règles de financement des partis politiques.

Marcel Blanchet a reconnu que le recours aux prête-noms constitue la principale faille de la loi électorale, mais il veut éviter que l'autorité chargée de la faire respecter se lance dans « une chasse aux sorcières ».

« Je trouve que ce serait une mesure exagérée, a-t-il déclaré lors d'une entrevue téléphonique accordée à La Presse canadienne. Il y a peut-être d'autres moyens plus appropriés et moins retentissants de contrôler le financement politique. Je me vois mal commencer à faire la guerre aux compagnies. »

La semaine dernière, le père de la Loi sur le financement des partis politiques, l'ancien ministre péquiste Robert Burns, a évoqué la possibilité de doter le DGE de plus de moyens, comme l'accès à la comptabilité des entreprises, afin de détecter si elles remboursent des dons à leurs employés, ce qui est illégal.

Selon M. Blanchet, de telles opérations pourraient avoir un effet négatif sur les contributions aux partis politiques.

« Dans la mesure où le DGE arrive avec ses gros sabots dans toutes les compagnies pour aller vérifier s'il y a du financement, on peut penser qu'effectivement,

ça découragerait les individus travaillant là de contribuer, a-t-il dit. Ils auraient toujours peur d'être attaqués par ça [le fait d'avoir contribué à un parti]. »

En vertu de la loi électorale, adoptée en 1977, il est interdit aux entreprises de faire des contributions politiques. Seuls les électeurs sont habilités à le faire, pour un maximum de 3000 \$.

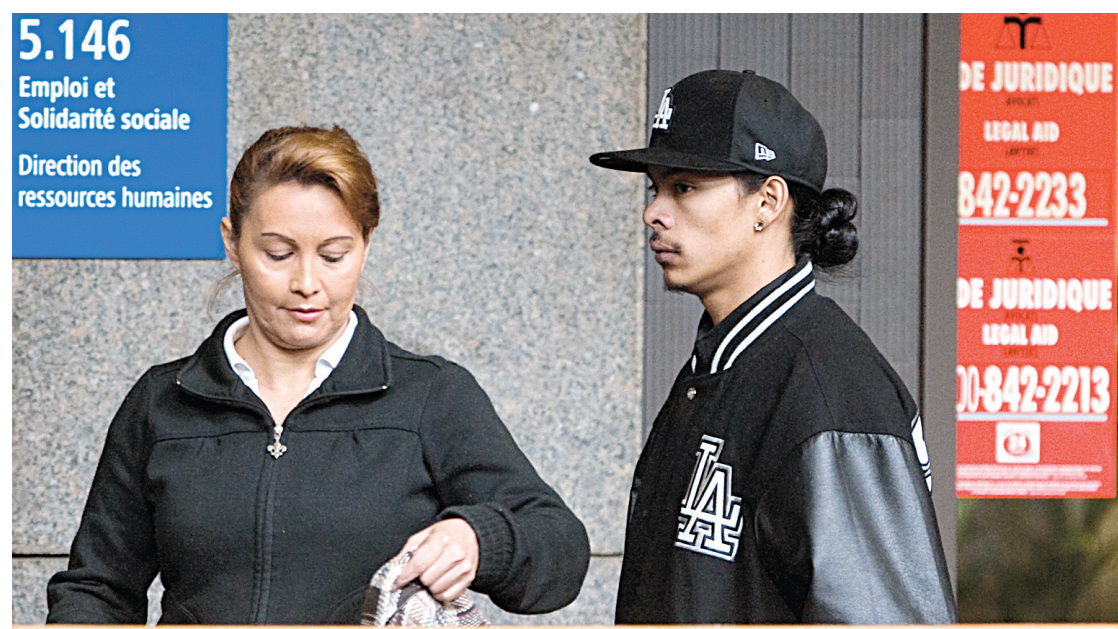
Vendredi dernier, le DGE a amorcé des vérifications, à la suite de la diffusion d'un reportage dans lequel un ingénieur affirmait qu'un ancien employeur finançait des contributions politiques qu'il effectuait en son nom personnel. L'Ordre des ingénieurs du Québec a indiqué hier que des travaux sur ce genre de situation étaient en cours avant même la présentation de ce témoignage à Radio-Canada.

Par ailleurs, en Chambre, l'opposition officielle s'est indignée du fait qu'un dirigeant d'une filiale d'un grand cabinet de génie-conseil, Christian Côté, ait organisé un cocktail de financement qui a permis à la ministre des Ressources naturelles, Nathalie Normandeau, de récolter 43 000 \$ en contributions politiques, en octobre 2008, quelques semaines avant la dernière élection provinciale.

Mme Normandeau s'est insurgée contre cette attaque de l'opposition, plaçant que M. Côté avait organisé le cocktail à titre personnel et non dans le cadre de ses fonctions pour la firme Dessau.

La Presse canadienne

AU TOUR DE DANY VILLANUEVA?



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

DANY Villanueva (à droite) pourrait témoigner vendredi à l'enquête du coroner sur la mort de son frère Freddy, des audiences auxquelles la mère (à gauche) assiste tous les jours. Le porte-parole de la Coalition contre la répression et les abus policiers (CRAP), Alexandre Popovic, a amorcé hier un long et fastidieux contre-interrogatoire du policier Jean-Loup Lapointe qui devrait se poursuivre encore aujourd'hui. Dany Villanueva doit par ailleurs retourner demain devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) pour être fixé sur son sort. La CISR doit décider si elle l'expulse ou non du pays, mais elle pourrait retarder sa décision en fonction de l'enquête du coroner. Selon l'Agence des services frontaliers du Canada, Dany Villanueva, un résident permanent, devrait être interdit de séjour au Canada pour cause de « grande criminalité ». Dans l'immédiat, c'est encore à Lapointe de s'expliquer sur son intervention fatidique du 9 août 2008.

Décès du journaliste François Barbeau

Le journaliste François Barbeau est décédé hier matin, à l'âge de 70 ans, d'une maladie qui devait se révéler incurable. Entré au *Devoir* en 1968, il fit l'essentiel de sa carrière dans ce journal, d'abord comme reporter puis comme pupitre. Il tenait de son père, l'écrivain, professeur et journaliste Victor Barbeau, qui avait aussi œuvré au *Devoir*, une plume alerte et aiguisée. Il signa dans le journal de nombreux reportages sur des questions tant politiques que sociales. À compter de 1990, il devait mettre son talent de journaliste et de traducteur au service de Radio-Canada et de RDI. Une cérémonie funéraire aura lieu ces prochains jours, à un endroit et à une date qui seront communiqués par la famille, à qui *Le Devoir* offre ses plus sincères condoléances. — *Le Devoir*

Coalition de lutte contre l'antisémitisme: le Bloc se retire

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Le Bloc québécois a décidé hier de se retirer de la Coalition parlementaire canadienne de lutte contre l'antisémitisme parce qu'il juge celle-ci « biaisée » en faveur d'Israël et contre les Palestiniens.

La Coalition parlementaire canadienne de lutte contre l'antisémitisme (CPCCA, de son acronyme anglais) est une coalition de parlementaires provenant de toutes les formations politiques représentées à Ottawa. Du moins jusqu'à hier. *Le Devoir* a appris que

les deux députés bloquistes qui y siégeaient ont décidé de la quitter.

Le CPCCA a entrepris une « commission d'enquête » pour dresser le portrait de l'antisémitisme au Canada. Des témoins ont été invités, dont le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Jason Kenney. Le Bloc québécois, déplorant le fait que la plupart provenaient du même horizon et partageaient le même point de vue, a proposé d'entendre deux groupes différents.

« On trouvait que la liste des témoins proposée présentait un

seul côté de la médaille, explique le whip du Bloc québécois, Michel Guimond. On voulait que ce soit beaucoup plus modéré. » Il a demandé à entendre la Fédération canado-arabe, qui avait soumis un mémoire et demandé une audience, ainsi que le groupe Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient. Le comité, présidé par le conservateur Scott Reid, n'a pas donné suite à cette requête.

Michel Guimond assure que le retrait des bloquistes doit être compris comme un « désaveu ». Le parti veut prendre ses

distances alors que la coalition préparera sous peu son rapport. « On considère que la coalition est teintée, partisane et présente un seul côté de la médaille. Nous, on désire une approche beaucoup plus modérée, plus consensuelle et toujours dans l'optique de trouver la paix. »

On se rappellera qu'Ottawa a coupé les vivres à la Fédération canado-arabe l'an dernier, après que celle-ci eut traité le ministre Kenney de « pute professionnelle » pour son appui indéfectible à l'État d'Israël.

Le Devoir

ALLER LOIN

Laissez l'hiver derrière vous avec ces tarifs avantageux.

Pour réserver, visitez aircanada.com ou appelez-nous au 1 888 247-2262. Ou encore, appelez votre agent de voyages. L'offre prend fin le 16 mars 2010, à moins d'avis contraire.

ÉTATS-UNIS: tarifs Tango Plus aller simple au départ de Montréal. Les voyages doivent prendre fin au plus tard le 30 juin 2010, à moins d'avis contraire. Aucun supplément de frais de carburant.

TAMPA	NOUVEAU SANTA ANA (ORANGE COUNTY) 8 AVRIL - 31 JUILLET 2010	LOS ANGELES	SAN DIEGO	SAN FRANCISCO	HONOLULU
109\$	151\$	249\$	259\$	269\$	369\$

DESTINATIONS SOLEIL: tarifs aller simple au départ de Montréal. Les voyages doivent prendre fin au plus tard le 23 juin 2010. Les tarifs indiqués n'incluent pas le supplément des frais de carburant (là où il s'applique), qui peut aller jusqu'à 75 \$ par aller simple

BARBADE	BERMUDES	NASSAU	MEXICO	MONTEGO BAY	FORT-DE-FRANCE POINTE-À-PITRE
139\$	149\$	179\$	192\$	255\$	299\$



Écran vidéo individuel à commande tactile proposant plus de 300 heures de divertissement sur demande – films, musique, etc. – à chaque siège.

chaleur


aircanada.com

ACTUALITÉS

Un des propriétaires du dépotoir Cantley déclare faillite

LOUIS-GILLES
FRANÇOEUR

Un des deux propriétaires du site d'enfouissement de Cantley, fermé depuis septembre 2006 sur ordre de Québec, a déclaré faillite lundi, 48 heures avant que sa poursuite de 1,25 million intentée contre deux citoyens de l'endroit ne fasse l'objet d'un examen par la Cour

supérieure pour déterminer s'il s'agit d'une poursuite-bâillon.

Serge Galipeau et Christine Landry, poursuivis pour 1,25 million pour les propos qu'ils ont tenus à l'endroit du site d'enfouissement, où le feu a couvé sous terre pendant des mois tout en rejetant des fumées dangereuses, ont appris hier que Gilles Proulx, un des deux propriétaires du site de Cantley qui les poursuit, avait dé-

claré faillite. La firme Raymond Chabot Grant Thornton, chargée d'administrer les biens du failli, a fait parvenir hier au couple Galipeau-Landry un avis de désistement de la poursuite en libelle et diffamation.

Par contre, l'autre propriétaire du site, Denzel Thom, ne s'est pas désisté, de sorte que la Cour supérieure du district de Gatineau devrait en principe se saisir

de cette première poursuite

contestée par des citoyens en ver-

La poursuite de 1,25 million intentée contre deux citoyens allait faire l'objet d'un examen pour déterminer s'il s'agissait d'une poursuite-bâillon

tu de la loi 9, mieux connue sous

le nom de loi antibâillon. Cette loi

a été adoptée par l'Assemblée na-

tionale en juin dernier. En vertu

de cette loi

qui cible les

poursuites-

bâillon, un

juge peut

annuler la

poursuite

et même

imposer des dommages

exemplaires au responsable

d'une poursuite abusive.

Le couple Galipeau-Landry a réclamé dans une contre-poursuite des dommages et intérêts pour le stress que leur a imposé cette poursuite pendant 43 mois, en plus des 25 000 \$ dépensés en frais juridiques divers. Le maire de Cantley, Steve Harris, est lui aussi poursuivi désormais par un des deux propriétaires du site désormais fermé. Mais le maire n'a pas intenté de contre-poursuite, étant défendu par sa Ville. Un autre citoyen de Cantley, Guy Legault, a par contre poursuivi les anciens propriétaires du site pour les dommages à sa santé qu'il attribue au non-respect des normes et des ordres du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Le propriétaire qui ne s'était pas désisté hier, Denzel Thom, demande présentement à la Commission de protection du territoire agricole la permission de pouvoir opérer un de ses terrains comme sablière.

Le Devoir

Les ingénieurs misent sur un renforcement de l'éthique

KATHLEEN LÉVESQUE

«*Écorchée*» par des scandales, la profession d'ingénieur doit être revalorisée en renforçant notamment la dimension de l'éthique et de l'intégrité dans la formation, estime le directeur général de l'École de technologie supérieure (ETS) et celui de l'École polytechnique de Montréal.

D'une même voix, Yves Beauchamp, de l'ETS, et Christophe Guy, de Poly, ont plaidé hier pour que le jugement professionnel de l'ingénieur et ses règles d'éthique aient prépondérance sur celles des entreprises privées et des organismes publics qui l'embauchent. C'est ce qui garantira la qualité des services fournis, la pérennité des ouvrages, la protection du public et le respect du bien public, ont-ils affirmé.

De façon exceptionnelle, MM. Beauchamp et Guy, qui dirigent des établissements universitaires concurrents, partageaient hier la même tribune lors d'un dîner organisé par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. Devant plus de 500 personnes, dont une large part d'ingénieurs, ils ont donné l'assurance à l'industrie que leurs écoles mettaient tout en œuvre pour que le génie continue d'incarner «*la fierté collective des Québécois*».

Ainsi, ils ont abordé les questions d'innovation, de développement durable et de formation continue. Ils ont également invité l'industrie à utiliser leurs laboratoires de recherche, une façon pour l'ETS et Poly de contribuer à la qualité des entreprises.

Ce n'est que brièvement que MM. Beauchamp et Guy ont mentionné le terrain glissant sur lequel se retrouvent certaines firmes de génie-conseil. «*Certains événements récents ont posé crûment la question de l'exercice de la responsabilité de l'ingénieur*», a noté M. Guy, faisant référence, entre autres, à l'effondrement du viaduc de la Concorde.

D'autres dossiers ont fait surface au cours des derniers mois, touchant notamment le lobbyisme qu'exerceraient des firmes d'ingénierie sans toutefois s'inscrire au registre gouvernemental.

En marge de leur discours commun, M. Beauchamp a reconnu que «*la profession est écorchée*» et que, si la responsabilité est partagée, les universités peuvent «*faire plus*».

Aussi, ils ont soutenu que le recrutement d'étudiants risquait de poser problème à moyen terme. Dans l'immédiat, l'ETS et Poly bénéficient d'une progression de 15 %. Mais le décrochage scolaire des garçons et le manque d'intérêt des filles pour le génie pourraient créer une pénurie que même l'immigration ne pourra compenser.

Le Devoir

Je touche du bois!

JE CONTRIBUE
À LA RÉDUCTION
DES ÉMISSIONS
DE CO₂

Je choisis le matériau bois!

Alain Lemaire, président et chef de la direction, Cascades inc.

www.coalitionbois.org

Coalition
BOIS Québec

Choisir le bois à la place d'autres matériaux de construction réduit les quantités de CO₂ émises dans l'atmosphère.

L'utilisation d'un mètre cube de bois évite l'émission d'une tonne de CO₂.

ACTUALITÉS

Un baume pour le système immunitaire des séropositifs

PAULINE GRAVEL

Des chercheurs québécois et états-uniens ont probablement trouvé la clé qui permettrait de rétablir la force de frappe du système immunitaire chez les personnes infectées par le VIH, dont les défenses immunitaires sont déficientes et menacent leur vie. Cette découverte fondamentale fait l'objet d'une publication dans la dernière édition de la revue *Nature Medicine*.

«Les antirétroviraux disponibles aujourd'hui sont de très bonnes molécules pour empêcher la réplication du VIH, mais ils n'arrivent pas à restaurer la fonction immunitaire. Les patients qui sont atteints du VIH ne succombent pas en raison de la présence du VIH, mais à cause de l'incapacité de leur système immunitaire à les défendre contre d'autres pathogènes», explique Rafick-Pierre Sékaly, directeur scientifique du Vaccine and Gene Therapy Institute de la Floride et chercheur au Centre de recherche du CHUM, qui souligne ainsi l'importance de rétablir le fonctionnement du système immunitaire pour écarter les patients du danger. M. Sékaly, en collaboration avec des collègues états-uniens et montréalais, a déterminé deux cibles à viser pour atteindre cet objectif.

Il y a quelques années, des chercheurs américains avaient montré qu'une grande part des dommages dont était victime le système immunitaire des sidéens n'étaient pas dus au VIH lui-même, mais à un effet indirect de celui-ci, qui brise l'intégrité de la barrière intestinale et induit par le fait même la dissémination de composés bactériens dans le sang. Ces chercheurs

avaient alors observé que la présence de composés bactériens dans le sang s'accompagnait d'une diminution du nombre de lymphocytes T CD4, qui orchestrent toute la fonction du système immunitaire.

L'équipe de M. Sékaly vient de montrer que ces mêmes composés bactériens induisent la prolifération de récepteurs PD-1 à la surface des monocytes, une catégorie de globules blancs spécialisés dans la phagocytose.

«Lorsque le récepteur PD-1 interagit avec la protéine qui provoque son activation (son ligand), une substance appelée IL-10 est libérée et cette dernière provoque le dysfonctionnement des cellules T CD4. Ainsi, en bloquant l'interaction du récepteur PD-1 avec son ligand, ou la production d'IL-10, on peut restaurer la fonctionnalité des cellules T CD4», précise le chercheur, qui affirme avoir observé que plus les récepteurs PD-1 sont nombreux à la surface des monocytes, plus la charge virale du patient est élevée et plus la maladie tend à s'accroître.

Une molécule permettant de bloquer le récepteur PD-1 est actuellement éprouvée dans l'évaluation d'une immunothérapie contre le cancer, et l'équipe de M. Sékaly espère ardemment la tester chez des personnes infectées par le VIH. Des molécules susceptibles de contrecarrer l'IL-10 ne sont pour le moment disponibles qu'en laboratoire. Mais M. Sékaly souhaite y avoir accès rapidement afin de les évaluer dans un premier temps chez des primates, et éventuellement chez l'humain dans deux ou trois ans.

Une molécule permettant de bloquer le récepteur PD-1 est actuellement éprouvée dans l'évaluation d'une immunothérapie contre le cancer, et l'équipe de M. Sékaly espère ardemment la tester chez des personnes infectées par le VIH. Des molécules susceptibles de contrecarrer l'IL-10 ne sont pour le moment disponibles qu'en laboratoire. Mais M. Sékaly souhaite y avoir accès rapidement afin de les évaluer dans un premier temps chez des primates, et éventuellement chez l'humain dans deux ou trois ans.

Le Devoir

Restaurer là ce qui est détruit ici

39 programmes utilisent les forces du marché pour préserver la biodiversité

LOUIS-GILLES FRANCŒUR

Il existe présentement 39 programmes à travers le monde qui utilisent les forces du marché pour préserver, bien qu'à des degrés divers, la biodiversité en déclin de la planète.

Selon une étude divulguée hier par l'ONG américaine Ecosystem Marketplace, 25 autres programmes sont en préparation ailleurs sur la planète.

Si le recours aux marchés emprunte à la logique développée par le protocole de Kyoto pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, on procède plutôt dans le domaine de la protection de la biodiversité par des «mécanismes compensatoires», de façon à intégrer les services imposés aux écosystèmes dans le coût des projets.

Dans ce système, les promoteurs de grands travaux achètent auprès de «banquiers de biodiversité» des sites possédant des attributs biologiques équivalents afin de les protéger



FREDERIC DE LA MURE / M.A.E.

Le domaine de la protection de la biodiversité fait appel à des «mécanismes compensatoires», de façon à intégrer les services imposés aux écosystèmes dans le coût des projets.

ou, mieux, de les restaurer en guise de compensation pour la partie des dommages inévitables de leurs projets.

Le problème, précise le rapport, c'est que 80 % de ces mécanismes compensatoires sont,

pour l'instant, fort peu transparents de sorte que leur valeur réelle demeure discutable, sauf si le mécanisme de compensation est balisé par une loi.

Néanmoins, le «marché» de la compensation biologique atteint présentement entre 1,8 et 2,1 milliards. Il a permis de sauver ou de restaurer 86 000 hectares de milieux naturels par année, principalement des milieux humides, soit l'équivalent de l'île de Manhattan.

Les écologistes, qui ont pris l'habitude ailleurs d'exiger en audiences publiques des compensations précises de la part des régulateurs, n'acceptent pas que la compensation se limite à protéger un milieu naturel en échange de la destruction d'un autre, ce qui entérine la perte de 50 % du patrimoine naturel. Ils exigent plutôt que l'on restaure un milieu naturel détruit ou artificialisé pour éviter toute perte nette de biodiversité.

Selon Ecosystem Marketplace, il existe présentement aux États-Unis 615 «banques» de

biodiversité, qui déterminent quels sont les écosystèmes fragiles ou susceptibles d'être restaurés en guise de compensation et qui aussi peuvent monétiser la perte d'un écosystème pour déterminer le montant de la compensation.

Au Canada, le groupe a dénombré six programmes principalement axés sur la protection du poisson et des milieux humides. Ils sauvent en moyenne 180 hectares par année, pour un total de 7 à 150 millions d'investissements par année.

On découvre dans ce rapport qu'il existe deux banques d'habitat au Québec, soit la Banque d'habitat de la rivière Grasse, un affluent de la Rigaud, et la Banque d'habitat de la rivière Ouareau. Par contre, le Québec n'exige pas dans son règlement sur l'évaluation des impacts environnementaux une monétisation des dommages causés aux écosystèmes aux fins de les compenser rigoureusement.

Le Devoir

Changements climatiques

Le FMI veut aider les pays en développement

LOUIS-GILLES FRANCŒUR

Le Fonds monétaire international (FMI) déposera dans 10 jours une proposition auprès de l'ONU pour amasser rapidement 100 millions par année afin de financer l'adaptation des pays en développement aux changements climatiques.

La proposition du FMI a été faite hier à Johannesburg par Dominique Strauss-Kahn, le directeur du Fonds.

Ce dernier a laissé entendre que le FMI pourrait en quelque sorte percevoir l'argent auprès des pays développés, ce que cet organisme international fait déjà

pour garnir ses fonds d'aide.

Ce nouveau «fonds vert» international, a précisé Dominique Strauss-Kahn, pourrait assurer la transition avec l'accord de Copenhague de décembre dernier. En vertu de cet accord, qui n'a aucune valeur contraignante, les pays développés vont verser 30 milliards par année à compter de 2012 aux pays en développement pour les aider à s'adapter au climat changeant. En 2020, cette aide atteindra 100 millions, soit le montant que le FMI propose de récolter auprès des pays développés dès les prochaines années.

À ceux qui craignent de voir le FMI mettre la main sur ces

sommes, le directeur de cet organisme a précisé que le FMI ne veut «pas gérer ce fonds», d'où sa proposition adressée à l'ONU.

D'autre part, l'Agence France-Presse indiquait hier que la Chine a confirmé dans la journée qu'elle s'associerait à l'accord de Copenhague, ce qu'elle a hésité à faire jusqu'ici même si les clauses de cet accord ont été ajustées à la baisse en fonction de ses réserves. La confirmation est venue de Su Wei, le principal négociateur chinois, selon qui le nom de la Chine peut désormais apparaître dans le préambule.

Le ministre de l'Environne-

ment de l'Inde, Jairam Ramesh, a aussi confirmé hier que son pays allait entériner cet accord volontaire, qui se donne comme objectif de limiter la hausse du climat planétaire moyen à deux centigrades sans partager l'effort international avec précision. Les seules autres contraintes véritables de cet accord touchent le versement des sommes destinées aux politiques d'atténuation, mais sans préciser les modalités de partage des 30 à 100 milliards, ni la progression de cette aide entre 2012 et 2020.

Le Devoir Avec l'Agence France-Presse

François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.
Vieux Montréal 514.845.5545

ROLEX

OYSTER PERPETUAL GMT-MASTER II
EN ACIER

Bijouterie
Gambard
Vente et service technique
630-A RUE CATHCART, CENTRE-VILLE MONTRÉAL (514) 866-3876

Attention

*Si vous voyez l'entreprise privée
jusque dans votre soupe,
ce qui suit pourrait provoquer
votre étouffement.*

**Les services offerts par votre
fonction publique sont meilleurs
et coûtent moins chers que si vous
les achetiez de l'entreprise privée.**

Et ce n'est pas tout:

Aucune entreprise privée ne réunit autant de compétences et de savoir-faire, ne pourrait servir autant de gens, d'autant de façons et où qu'ils soient au Québec que le personnel de votre fonction publique.

**Votre équipe de la fonction publique.
Une bonne affaire!**



Syndicat
de professionnels
et professionnels
du gouvernement du Québec



ÉDITORIAL

Massacres au Nigeria

Féodalismes religieux

Ça se passe aujourd'hui comme ça se passait au Moyen-Âge. Si le voisin a une croyance différente, on l'étripe. On le massacre. Hier, 500 chrétiens ont été tués par des musulmans. Avant-hier, 300 musulmans avaient été liquidés par des chrétiens. Demain, l'histoire devrait se répéter dans un sens qu'on devine. Après-demain également. Ça s'est produit au Nigeria. Pays, avec beaucoup d'autres, où le féodalisme religieux et ses superstitions imbéciles ont le vent en poupe.

Les 16 provinces du nord du Nigeria sont si majoritairement musulmanes que les autorités observent à la lettre les diktats de la charia. Parmi elles il y a une exception, une enclave. Laquelle? L'État du Plateau convoité par bien des Nigériens parce qu'y sont concentrées les terres fertiles cultivées par des agriculteurs chrétiens. Entre ces derniers et les musulmans se poursuit depuis des lunes maintenant une guerre qui ne dit pas son nom. Une guerre qui ne s'alimente pas seulement aux fadaïses religieuses.

Il se trouve en effet qu'au pays le plus peuplé d'Afrique, la Constitution contient un article si bancal, si contraire à la raison, qu'il nourrit les tensions. Il s'agit du certificat d'indigénité conçu à l'aune du droit du sang. L'article en question permet aux membres des groupes ethniques d'obtenir ce certificat, qui s'avère au fond être un passe-droit accordé «au premier arrivé sur place». Dans l'État du Plateau, les chrétiens possédant ce sésame ont droit à des emplois qui sont interdits aux musulmans en fait cantonnés à une fonction: commerçant.

Au fond, ces chrétiens servent aux autres ce que les autres réservent aux chrétiens ici et là dans le monde. Selon certaines ONG, ces derniers forment le groupe religieux le plus persécuté depuis le début du XXI^e siècle, les gouvernements d'une ribambelle de pays ayant instrumentalisé la différence. Leur but? Accommoder les intégristes en caressant l'espoir que les gestes posés en leur faveur freineraient quelque peu leur montée en puissance.

En Malaisie, le gouvernement s'attelle à raboter les droits de la minorité chrétienne. En Ouzbékistan, la télévision d'Etat martèle que les catholiques sont des satanistes qui entendent convertir les musulmans après les avoir drogués. En Égypte, où le sécularisme recule, on laisse courir la rumeur qui veut que dîner avec un Copte, ce soit prendre le risque d'attraper le virus chrétien. Au Pakistan, pour complaire aux intégristes, on a renforcé la loi sur le blasphème de manière qu'aujourd'hui le texte en question est une invitation à la délation, un permis aux abus.

En 2003, l'Irak comptait 550 000 catholiques. Depuis lors, près de 200 000 d'entre eux se sont exilés, quand ils n'ont pas été assassinés. En Turquie, 46 % des citoyens sondés récemment par le Pew Research Center estiment que le catholicisme est une religion violente. Dans des pays non musulmans aussi la ségrégation augmente en densité. Lesquels? La Chine, le Laos, le Cambodge et bien évidemment la Corée du Nord, où les pratiquants sont envoyés au goulag. Entre tous ces pays, musulmans ou pas, il y a un dénominateur commun: le chrétien sur place symbolise tout ce qu'on déteste chez le chrétien lointain, qu'il soit Italien ou surtout Américain.

De quoi avoir la nostalgie de la Grèce antique qui cultivait l'inflation de dieux et de déesses — ah! Pandore — avant que la déflation de croyances inhérentes aux monothéismes ne s'installe avec son cortège d'aberrations, de superstitions. C'est comme si on avait oublié cet enseignement du cher Montaigne: «Nous sommes tous des accidents géographiques.»

Marcel Simard 1945-2010

Fragilités

Pourquoi? C'était toujours le point de départ des films du cinéaste Marcel Simard, en quête de réponses permettant d'éclairer une question. En mettant fin à ses jours, le fondateur des Productions Virage a laissé derrière un mystère irrésolu, un lourd «pourquoi» empreint de détresse. Ces départs volontaires, dans toute leur brutalité, ne laissent que des questions sans écho.

Puisque Marcel Simard était homme de questionnements et de remises en question, ce qui a constitué la puissance de ses films, certains de ses proches posent de ces questions cruciales dont il faut avoir le courage. En page ci-contre, la réalisatrice Marquise Lepage confie ainsi sa peine d'avoir perdu cet ami à la «sensibilité d'écorché vif». Mais elle livre aussi sa colère. «Sa mort soulève un pan d'un voile sur un sujet devenu pratiquement intouchable: le financement des œuvres audiovisuelles au Québec.»

Très consciente de la fragilité d'un homme face à lui-même, elle souligne néanmoins avec un à-propos poignant la chute d'un système qui ne soutient pas ses créateurs comme il le devrait. Les problèmes d'ordre financier, une précarité constante, des embûches multipliées, la faillite; tout cela sur fond de vulnérabilité. Ce fut trop.

Deux semaines avant son décès, M. Simard avait dû placer ses Productions Virage, nées en 1985, sous la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies. Mais Virage, avec une histoire de quelque 100 films, solides, primés, connus, n'était pas une boîte novice et inexpérimentée! «Le coût accru du documentaire nous accule à la ruine», confiait récemment le cinéaste engagé au *Devoir*.

D'autres avant Marquise Lepage l'ont dénoncé, avec raison: le cinéma d'auteur et le documentaire, dont la force vive est pourtant la parole libre, sont enchaînés par des impératifs financiers. La création, que l'on célèbre avec éclat lorsqu'elle se taille une place dans les succès commerciaux, est soumise, dans l'ombre, à une succession de règles qui asphyxient l'art et épuisent ses auteurs.

La vision marchande du documentaire, que trop de bailleurs de fonds ont adoptée, n'est pas étrangère à la fragilisation de nombre de ces boîtes de production indépendantes. Le nouveau Fonds des médias du Canada, dont les lignes directrices doivent être connues sous peu, a placé le documentaire dans une position de retrait, et on craint que son financement soit conditionnel à la garantie d'un rendement économique. Hélas, ce fonds a fait du succès commercial sa première règle de gouvernance, ce qui associe la création au tintement du tiroir-caisse.

Cette trop faible ouverture au documentaire est inquiétante. Elle s'ajoute à une absence de politique claire autour de ce cinéma du réel. Elle illustre la position fragile dans laquelle il gît, lui qui doit sans relâche bâtir le soutien dont il a besoin pour quoi? Offrir au public les réponses glanées par autant de Marcel Simard transportés par d'essentiels «pourquoi».

machouinard@ledevoir.com

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSEÉ BOILEAU

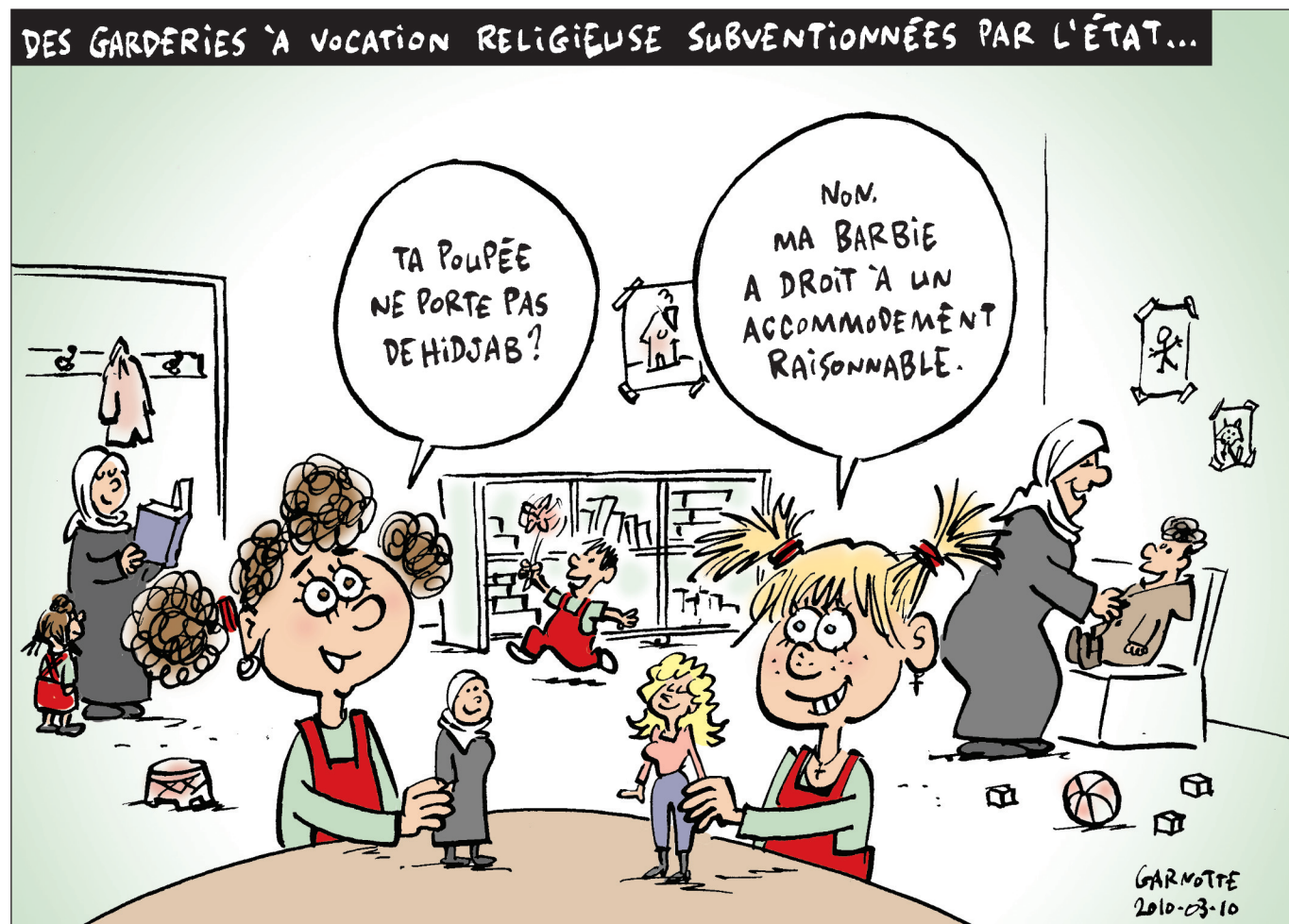
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



LETTRES

Un sport dangereux

À la lecture de l'article d'Alec Castonguay, paru en page C 3 de l'édition des 6 et 7 mars du *Devoir*, j'ai été scandalisé — comme d'autres lecteurs certainement — par les propos tenus par le lieutenant-général Soligan, qui quand celui-ci affirme que les forces armées «doivent devenir comme une équipe de football [...]» et qui termine son intervention par «[...]», mais en bout de piste, on reste une seule équipe qui joue ensemble».

C'est inadmissible, intolérable, abject, indécent... de comparer une guerre — car c'en est une — à une partie de football et encore plus dégoûtant de parler de jeu quand il s'agit de meurtres et d'assassinats dans un pays qui ne demandait pas à être occupé et dans lequel nous (pas moi!) sommes intervenus avec des intentions de pacifistes.

Je déplore que nous soyons allés là-bas pour la paix et qu'aujourd'hui, nous soyons en guerre. Depuis belle lurette, je ne vois plus le mot «paix» dans les articles concernant l'invasion de ce pays où certains vont «jouer» une game avec des pions qui ont des allures bien humaines.

Comment un lieutenant-général, fut-il Soligan, peut-il parler de football et de jeu dans un contexte aussi dramatique autant pour les Afghans que pour nos soldats?

André Librex
Franklin, le 7 mars 2010

Le voile, histoire de religion ou de mâle dominant?

Quand j'entends parler de voile, je revois toujours la même image. C'est l'été. Il fait très chaud. Un homme se promène sur le trottoir avec son petit garçon. Monsieur est en bermuda et en chemisette à manches courtes, le col ouvert. Madame suit derrière, avec son voile et sa longue tunique grise aux manches assez longues pour cacher le début de la main. Cette image me révolte toujours autant. Pourquoi une telle différence de traitement?

Affaire de religion? Allons donc, même si certaines femmes en paraissent convaincues, dans une sorte de syndrome de Stockholm! Mais certainement une manifestation du contrôle que des hommes cherchent à maintenir sur les femmes et qui amène certains d'entre eux à aller jusqu'au crime d'honneur.

Il n'y a aucune religion qui puisse justifier qu'une femme soit cachée derrière une longue tunique et un voile, qu'il cache ou non le visage. Aucune religion qui puisse justifier qu'une femme n'ait pas les mêmes droits qu'un homme.

Dans le cas du voile, la religion n'est qu'un camouflage de cette volonté de contrôle, un camouflage similaire à celui qui, autrefois dans l'Église catholique, avait transformé en carême la disette printanière annuelle pour mieux la faire supporter.

Michèle Dumas
Québec, le 8 mars 2010

Disparition d'un homme utile

La disparition subite du biologiste André Bouchard que nous avons apprise vendredi avec beaucoup de tristesse va laisser un grand vide dans le milieu de l'environnement et de l'aménagement au Québec. En effet, non seulement ce savant avait-il su placer son œuvre dans la continuité de celle de Marie-Victorin, mais encore, par son implication sur la scène publique, il avait contribué à préparer l'avenir de notre société. Outre sa famille, il laisse derrière lui des diplômés, une œuvre vertigineuse et des projets concrétisés.

Bien qu'il se trouvait au seuil de la retraite universitaire, nous avions des tâches à lui confier pour l'occuper encore pendant plusieurs décennies. Sa sagesse, sa science, son amitié, sa curiosité et son intelligence manqueraient longtemps à ses amis et collaborateurs. François Mitterrand jugeait les hommes par leur connaissance des arbres de la forêt, c'est dire combien André Bouchard lui aurait plu.

Au Conseil du patrimoine de Montréal, où j'ai fait sa connaissance, avec toute sa finesse il nous avait appris qu'un conseil qui ne dérange pas était un conseil inutile.

Gérald McNichols Tétréault
Montréal, le 6 mars 2010

LIBRE OPINION

ECR et accommodements

NORMAND GILLES

Québec

Sur le site du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), le texte de présentation du programme Éthique et culture religieuse (ECR) a pour titre «Pour vivre ensemble dans le Québec d'aujourd'hui». Plus loin, on peut lire que les enfants apprendront progressivement à «connaître la place importante du catholicisme et du protestantisme dans l'héritage religieux du Québec. [Également:] connaître des éléments d'autres traditions religieuses apparues récemment dans la société québécoise».

Ce que l'on croit comprendre, c'est que le Québec d'hier était chrétien (l'héritage) et que dans le Québec d'aujourd'hui se sont ajoutées d'autres traditions religieuses. Fort bien. Mais quel a été le phénomène religieux le plus important du XX^e siècle au Québec? Serait-ce la venue de familles dont les traditions religieuses sont autres que le christianisme? Non. Ce phénomène est relativement récent et ne concerne encore qu'un pourcentage peu élevé de la population. De toute évidence, il s'agit de l'abandon, par une grande majorité de la population, de la pratique religieuse. Si on enseigne l'histoire des religions en omettant cette réalité, cela équivaut à écarter l'un des éléments essentiels pour comprendre le Québec d'aujourd'hui.

Ce ne sont pas les valeurs chrétiennes que la population a rejetées, mais bien l'observance des règles de vie, personnelles et sociales imposées par l'Église. Pour les catholiques, il y avait 56 messes obligatoires par année. Le vendredi était un jour «maigre»: interdit de manger de la viande. Les femmes, pour pénétrer

dans une église, devaient se couvrir la tête d'un foulard ou d'un chapeau. Tout moyen de contraception dans le but «d'empêcher la famille» était interdit. Divorce, union libre: défendus. L'homosexualité était un péché mortel. Ce ne sont que quelques exemples pour rappeler à quel point la pratique de la religion catholique était exigeante et sévère.

En 1960, les églises sont encore remplies de fidèles pratiquants. En 1975, elles sont à moitié vides. En 1990, elles sont à peu près désertes. Durant la même période, des prêtres, des sœurs de toutes congrégations, des frères, défontent massivement. C'est dire à quel point le mouvement de désaffection est profond et généralisé. Il est important de rappeler que cet abandon du religieux n'a pas été décrété par l'État. Il n'a pas non plus été précédé d'un mot d'ordre ou d'un rapport d'experts préconisant la laïcité générale. C'est la société elle-même qui, individu par individu, s'est sécularisée.

Le début de cet éloignement de la religion coïncide avec le début de la Révolution tranquille et avec la montée du féminisme au Québec. Hasard? Certainement pas. La société effectue un virage vers la modernité et les libertés individuelles. Non seulement la pratique religieuse n'en fait pas partie, mais elle est une entrave. Le mouvement féministe aurait-il pu nous faire avancer vers l'égalité entre les sexes dans une société où l'Église exerçait un grand pouvoir sur les consciences et la vie sociale?

La non-pratique religieuse n'a pas engendré une société dépourvue de toute morale. Au contraire. L'État laïque a rapidement pris la relève et a traduit dans des lois un code de vie qui reflète les valeurs

fondamentales de la société, dont l'égalité entre les personnes, hommes ou femmes, les libertés individuelles, le droit à la sécurité, la protection contre le harcèlement et la discrimination. La non-pratique religieuse ne devient pas une nouvelle religion de la laïcité, elle engendre plutôt de nouvelles bases de cohésion sociale, plus générales, plus inclusives. Puisque nous maintenons cette orientation depuis près d'un demi-siècle, la non-pratique religieuse fait désormais partie de notre identité collective.

En délaissant la pratique religieuse, c'est aussi le pouvoir du clergé que la population a rejeté. En 1960, un curé de paroisse aurait eu le pouvoir de faire givrer les fenêtres d'un centre de conditionnement physique. Il aurait probablement été en mesure de faire fermer l'établissement. L'Église obtenait aussi que les écoles ajustent leurs horaires en fonction du calendrier religieux: semaine de préparation aux sacrements (confession, première communion), retraites fermées, etc. A coups de petits accommodements, notre société est en train de redonner, tacitement, ce pouvoir aux différentes autorités religieuses. Et à chaque fois, c'est un glissement, une régression vers une société qui n'est plus la nôtre.

Il ne s'agit évidemment pas d'interdire les pratiques religieuses. Mais il ne s'agit pas non plus de les favoriser, de leur porter assistance. Nous aspirons à vivre dans une société de plus en plus juste, libre et démocratique. Et nous avons constaté il y a longtemps que la pratique religieuse était incompatible avec cette aspiration. Respectons ce que nous sommes et prêchons par l'exemple pour vivre ensemble dans le Québec d'aujourd'hui.

IDÉES

Marcel Simard, 1945-2010

Je suis en deuil... et en colère!

MARQUISE LEPAGE

Réalisatrice

M

on ami Marcel Simard, réalisateur, scénariste, producteur, mari, père et grand-père n'est plus. Son corps a été retrouvé sans vie samedi matin dans sa voiture. Mon ami Marcel n'a pas eu un accident de la route ou un malaise cardiaque, il a volontairement mis fin à ses jours.

En choisissant cette façon de tirer sa révérence, il nous oblige — comme il l'a fait fréquemment dans ses œuvres — à regarder en face des réalités que la société préfère trop souvent ignorer. Sa disparition tragique touche de plein fouet trois grands tabous: d'abord le suicide et la dépression, qui sont encore trop souvent regardés comme des maladies honteuses! Sa mort soulève également un pan d'un voile sur un sujet devenu pratiquement encore plus intouchable: le financement des œuvres audiovisuelles au Québec.

Marcel Simard était mon ami depuis près de 25 ans. C'est avec lui, en sortant de l'université, que j'ai fait mes premières armes en production cinématographique aux Productions du Lundi matin, où j'ai réalisé mon premier long métrage *Marie s'en va-t-en ville*. Nous sommes devenus amis en travaillant ensemble et — chose rare — notre amitié avait résisté à l'épreuve des mille et une tensions que signifient produire et réaliser des films.

Audacieux

Sociologue de formation, il était un homme avec une conscience sociale aigüe. Il était un artiste et un producteur engagés. C'est avec lui et les Productions Virage, qu'il avait fondées, que j'ai pu faire des documentaires difficiles comme *Des marelles et des petites filles* ainsi que *Des billes des ballons et des garçons* sur les conditions des enfants dans le monde. Plus récemment, c'est encore avec Virage que je réalisais *Martha qui vient du froid* sur la déportation des Inuits québécois au pôle Nord.

Marcel avait de l'audace et très souvent, il a gagné des paris risqués en réussissant à produire des films que personne d'autre n'aurait osé faire. Sa témérité et sa détermination sont légendaires tout comme sa grande humanité et son empathie envers les petites gens.

Quand il mettait sa sensibilité d'écorné vif au service du réalisateur talentueux qu'il était, cela a donné des films touchants et d'une grande beauté comme *Toujours à part des autres* ou *Love-moi*, et tant d'autres œuvres inclassables qui n'ont pas toujours reçu la reconnaissance qu'elles auraient méritée.

Dans les films qu'il créait comme dans ceux qu'il produisait, Marcel cherchait d'abord un contenu fort et des sujets porteurs de questionnements avant un quelconque profit financier.

Personnalité lumineuse

Personnellement, lorsque je terminais de regarder un film qu'il avait réalisé ou qu'il avait produit, je sortais toujours plus émue, plus instruite ou plus ouverte à une situation que je ne l'étais auparavant. Et n'est-ce pas là la plus belle qualité d'une œuvre: sa capacité de nous transformer un tant soit peu et parfois même de nous rendre un brin une meilleure personne?

C'est avec lui, et plus tard avec sa compagne, Monique Simard, qui s'était jointe à la compa-



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Sociologue de formation, Marcel Simard était un homme avec une conscience sociale aigüe. Il était un artiste et un producteur engagés.

gnie, que de nombreux jeunes cinéastes ont fait leurs premières œuvres. De plus, fait remarquable, lorsqu'on sait la frilosité d'un grand nombre de producteurs concernant les cinéastes femmes, les Productions Virage étaient parmi les maisons qui ont produit le plus grand nombre de films de réalisatrices au Québec.

Ce mélange merveilleux d'audace, d'humanisme et de créativité faisait de Marcel Simard une personne à la fois lumineuse et d'une grande humilité. Si ces formidables qualités lui ont valu la sympathie de nombreuses personnes, elles lui ont aussi parfois coûté très cher.

Responsable

Dans un contexte où les règles du jeu devenaient extrêmement difficiles pour la production audiovisuelle d'ici, la précarité de nombreuses

boîtes est devenue évidente. Et ce, tout spécialement pour les genres dont il s'est toujours fait le défenseur, soit le documentaire et le film d'auteur.

Pour certains, déposer le bilan de leur entreprise ne représente peut-être qu'une formalité et ils peuvent le faire sans trop d'états d'âme, habitués qu'ils sont à jongler avec des millions et la vie des gens. Ce n'était pas le cas de Marcel qui, d'origine modeste, se sentait toujours personnellement responsable.

D'ailleurs, peu de gens le savent, mais il avait mis tout l'argent de la vente de sa maison (de la rue Champagneur) dans sa compagnie Virage l'an dernier et quelques jours avant sa mort, il avait réussi à rembourser de peine et de misère — par honneur et par solidarité — tous les individus (directeurs photo, cinéastes, attachés de presse, etc.) créanciers.

Cinéma d'auteur

Il y a sûrement plusieurs choses que l'on pourrait reprocher à mon ami, dont je porte le deuil aujourd'hui, mais certainement pas de ne pas avoir respecté les gens avec qui il travaillait, ni d'avoir essayé de toutes ses forces de faire en sorte que le cinéma d'auteur reprenne la place qui lui est due.

Dans ce que l'on appelle pompeusement l'industrie cinématographique d'ici, la très grande majorité des productions audiovisuelles est financée par les institutions et les différents ordres de gouvernement et ne génère JAMAIS DE PROFIT DANS LES COFFRES DE L'ÉTAT.

Malgré ce fait, depuis quelques années, on a décidé de privilégier le «commercial» à tout crin (ça ne rapporte pas d'argent, mais ça paraît bien!). Et ce, au détriment du cinéma d'auteur et du cinéma documentaire qui ont pourtant toujours fait la renommée du cinéma d'ici (et qui causent souvent, malgré des budgets minuscules, de bien belles surprises aux guichets, comme le récent *J'ai tué ma mère*).

Que l'on me comprenne bien, je n'ai rien contre le cinéma ou la télé populaires, bien au contraire. Il n'y a pas de plus merveilleuse récompense, pour un réalisateur ou une réalisatrice, que de rejoindre le public.

En colère

Mais je suis en colère contre un système qui semble oublier l'importance, pour toute la société, d'avoir accès à une vaste diversité d'œuvres culturelles de qualité.

Je suis en colère de voir une «industrie» soutenue par tous les citoyens — et dont la raison d'être est justement notre différence culturelle — se diriger vers un calque de la culture américaine.

Ne sommes-nous pas tous unanimes à applaudir le fait que l'on ait réussi à décréter que la culture n'était pas un produit comme les autres et qu'elle ne devait pas être liée aux seules lois du marché (sinon, nous serons noyés et mangés très rapidement par l'offre américaine!)?

Je suis en colère de constater qu'une grande partie du milieu semble sous-estimer la pertinence de films et d'émissions de télévision qui ont une immense plus-value culturelle et qui tracent souvent la voie vers l'ouverture d'un genre qui, plus tard, deviendra des succès d'audience.

Je suis en colère de constater que les créateurs et les créatrices d'ici sont de plus en plus les otages des diktats de la grille horaire des télédiffuseurs, des cotes d'écoute et du potentiel commercial des œuvres.

Je suis en colère que l'on ait pu laisser s'écrouler une boîte de production, si importante dans le paysage audiovisuel québécois, comme l'était les Productions Virage.

Je suis en colère que l'on ferme les yeux sur les drames humains qui se cachent derrière des politiques injustes et injustifiables.

Oui, mon ami Marcel mettait du cœur dans tout ce qu'il entreprenait. Ses récents ennuis financiers, exacerbés par sa fragilité et sa sensibilité à fleur de peau, lui ont fait perdre le sommeil, puis la santé et finalement la vie! Quel gâchis!

Marcel, je suis en colère mais surtout terriblement triste. Aujourd'hui, je pleure avec ta femme, tes enfants et tes amis. Mais très bientôt, je retrousserai mes manches et je terminerai le beau film que nous devions faire ensemble. Ironiquement, le thème est l'au-delà... J'imagine que d'où tu seras, tu pourras encore m'aider et m'inspirer comme tu l'as si souvent fait dans le passé.

Très bientôt, je rangerai mes mouchoirs et je continuerai à m'indigner pour celles et ceux qui n'ont pas voix au chapitre ou qui — comme toi — se sont tus beaucoup trop tôt.

L'école a-t-elle encore besoin de ses professeurs?

BENJAMIN BÉLAIR

Professeur au Département de philosophie du collège Montmorency

La figure du professeur a longtemps habité l'imaginaire des Québécois. On a tous en tête l'image de ces femmes obstinées et solitaires vouant leur vie à l'éducation et dont le courage et la passion étaient magnifiés par le désolant spectacle de la campagne endeuillée par les rigueurs de l'hiver.

On se souvient tous aussi de ces caricatures de curés rigides et cruels qui peuplent le cinéma et les séries de télévision depuis les années 1960. Cette mythologie du passé masque aujourd'hui la réalité. Il est grand temps de se demander ce qu'est le professeur pour la société contemporaine et aussi de se questionner sur la place du professeur dans l'école elle-même.

Pendant longtemps, le profes-

seur au Québec a joué un rôle civilisateur. Au temps du développement rural, il apportait la culture dans un univers en voie de s'humaniser, mais pas encore complètement affranchi des règles de la nature. Il a ensuite servi de courroie de transmission sociale: à travers son métier, il enseignait un certain nombre de valeurs servant au bon fonctionnement de la communauté. En d'autres mots, le professeur du passé aidait à la production d'une identité commune. Aujourd'hui, le rôle du professeur a considérablement évolué: de figure centrale de la reproduction sociale, il tend de plus en plus à être marginalisé, non pas seulement dans la société, mais au cœur de l'école elle-même. Il suffit de n'évoquer que deux exemples pour s'en convaincre.

En premier lieu, l'introduction des technologies informatiques a bouleversé la place du professeur à l'école. Ces dernières ont grandement contribué à l'évolution de la pédagogie.

Elles ont rendu accessible au plus grand nombre une masse d'information jusqu'ici inimaginable. Elles ont aussi rendu parfois plus clairs, plus divertissants, plus digestes les contenus pédagogiques. Bref, les nouvelles technologies sont des outils inestimables pour le professeur. Le problème ne vient pas d'elles, mais de la place qu'on leur donne.

On n'encourage plus le professeur à devenir un spécialiste de contenu, mais un expert dans l'utilisation des nouvelles technologies. Il suffit de comparer la part des budgets alloués au développement professionnel qui va à la formation aux nouvelles technologies à celle qui sert à se perfectionner dans une discipline. Pire, le professeur est en partie évalué sur sa capacité à utiliser les nouvelles technologies. La qualité d'un cours selon les administrations scolaires dépend ainsi de leur utilisation. Or, les nouvelles technologies ne sont pas une fin en soi, mais seu-

lement un moyen pour parvenir à une fin: transmettre une connaissance ou une compétence. Partout, dans l'école d'aujourd'hui, l'outil informatique tend à se substituer à la parole vivante du professeur.

Départements de collège

En deuxième lieu, les professeurs ont de moins en moins d'influence sur les décisions pédagogiques. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a tendance à centraliser, à tous les échelons scolaires, les décisions pédagogiques. On a vu au primaire et au secondaire les problèmes qu'engendrait le transfert des décisions pédagogiques des professeurs aux fonctionnaires du MELS. Les professeurs sont trop souvent les victimes des expériences pédagogiques des experts et des hauts fonctionnaires, les étudiants aussi.

Aujourd'hui, on s'apprête à recréer les problèmes du primaire et du secondaire dans les

collèges. Dans la négociation collective qui est en cours, le gouvernement propose une transformation majeure du rôle des départements, voire envisage leur disparition complète par souci d'économie budgétaire. Or, les départements au collège sont précisément le contraire de cela: un espace de discussion pédagogique démocratique.

Les décisions sont prises à la suite d'une discussion et au vote majoritaire. La disparition des départements risquerait de marginaliser davantage le professeur en lui faisant perdre sa capacité à prendre des décisions sur la pédagogie. A quoi bon former pendant des années des professeurs à exceller dans une discipline si c'est pour les faire répéter comme des perroquets les décisions pédagogiques des hauts fonctionnaires du MELS?

Marginalisé

Ces exemples auraient pu être multipliés. Le recul de la

place du professeur à l'école peut être observé à tous les niveaux du système d'éducation. Il faut s'en inquiéter. Lorsque le professeur est marginalisé à l'école, c'est aussi la qualité de l'entrée en société de l'étudiant qui est mise en péril. C'est la capacité de la société à transmettre ses valeurs qui est ébranlée. La réflexion sur la place du professeur à l'école et dans notre société n'est donc pas dénuée d'implication morale et politique.

L'éducation n'est pas qu'un poste budgétaire du gouvernement, c'est avant tout un problème de philosophie politique. Se questionner sur le rôle du professeur à l'école et dans la société, c'est aussi réfléchir sur ce qu'est une société juste et bien ordonnée. Il en va non seulement de la qualité de nos institutions, mais aussi de la qualité de notre vie en commun. Il est plus que temps que l'éducation soit au cœur d'un véritable débat démocratique.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélaïr Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise (consommation), Jean Dion (Sports), Louis-Gilles Francoeur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Brian Myles (justice et faits de société), Philippe Papineau (pupitre), information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Guillaume Bourgault-Côté (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec), Alec Castonguay et Kathleen Lévesque (reporter), information culturelle : Michel Bélaïr (théâtre et cahier Culture), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon (reporter), Caroline Montpeit (livres), Isabelle Paré (reporter), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre), information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins (reporter), Eric Desrosiers (reporter), Alexandre Shields (reporter), Dominique Remy (pupitre), information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque (reporter), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives), Diane Prévost (responsable des pages thématiques), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes), Michel Garneau (caricaturiste), Andréanne Béland, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices), Paul Cauchon et Benoît Munger (responsable du site Internet), Jean-Jacques Coulombe et Emilie Folie-Boivin (commun Internet), Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction), David Dumouchel et Étienne Plamondon-Emond (communis à la rédaction), DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bherer (Ottawa), PUBLICITÉ Sylvain Grimard (directeur adjoint), Jean de Billy, Jennifer Boily-Demers, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Stéphanie Déziel, Véronique Langlois, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Elyssa Porlier, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Seba (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire), PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zématis, INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Sonia Chamberland (en remplacement de Caroline Simard) (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois, Jean-Robert Divers (responsable promotion), ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furuy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Véronique Pagé, Monique Proteau.

ACTUALITÉS

ABBAYE

SUITE DE LA PAGE 1

«On a vendu l'abbaye à la Corporation dans un esprit très clair, pour préserver le patrimoine, dit dom André Barbeau, joint par téléphone hier par *Le Devoir*. Tourner un film d'horreur dans l'enceinte du monastère, il me semble que ce n'est pas tout à fait dans la ligne des intentions. Actuellement, on est dans le flou complet. On ne sait pas dans quelle direction la Corporation s'en va.»

Il y a bien un locataire, le collège Harrington, une école privée spécialisée dans la formation sport-étude, en hockey, en l'occurrence. Ce qui fait, en gros, que la collectivité aura déboursé des millions pour loger une école internationale exigeant à chacune de ses élèves plus de 30 000 \$ par année en frais d'inscription. On fait mieux comme développement équitable et populaire.

La commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, membre de la Corporation, devait utiliser le site centenaire pour de la formation professionnelle. Elle a plutôt choisi de construire de nouvelles installations pédagogiques dans la région de Mirabel. Le projet d'une école d'hôtellerie n'avance pas plus.

Procédure légale

Des rumeurs folles parviennent maintenant jusqu'au nouveau monastère Val Notre-Dame, dans le diocèse de Joliette, construit après la vente. Le père abbé en dresse la liste: l'immeuble d'Oka ne serait plus assuré ni adéquatement chauffé; les remboursements hypothécaires ne se feraient plus; le compte des taxes scolaires serait en souffrance. Les moines ont donc entrepris hier une procédure légale pour recevoir des relevés exacts, comme l'autorise le contrat notarié, puisqu'ils attendent toujours 1,5 million de dollars de cette transaction.

En y pensant bien, dom Barbeau commence à craindre pour sa communauté... «Des articles de l'acte de vente nous donnent le droit d'obtenir des preuves et nous les voulons», résume le chef des moines, qui envisage, au pire, une éventuelle saisie de l'immeuble. Il annonce «à regret» qu'il va se prévaloir de son droit de visite dès vendredi, avec son avocat, pour juger de visu l'état des lieux.

«Il y a eu un référendum à Oka pour autoriser l'emprunt de trois millions de la municipalité, dit dom Barbeau. Il est temps que la population soit mise au courant.»

Vers la rentabilité

Tout en confirmant les arrérages sur les taxes de 2009, le directeur général de la Corporation de l'abbaye d'Oka se fait rassurant. «Nous rencontrons une difficulté pour obtenir les liquidités nécessaires, surtout pendant les mois moins achalandés de janvier, février et mars, dit Sylvain Camiran. Nous n'avons pas de marge de crédit. Le conseil d'administration est saisi de ce problème et fait les démarches nécessaires pour trouver l'argent.»

Le directeur dévoile ses comptes: en 2007, la Corporation a généré 267 000 \$ de revenus. L'an dernier, le total est passé à 2,4 millions et le seuil des trois millions, celui de la rentabilité, devrait être atteint cette année. Il explique que ses partenaires exploitent les terres agricoles, en particulier les vergers, et que le magasin poursuit ses activités commerciales et rentables.

«La commission scolaire n'a pas pu s'installer chez nous parce que les travaux d'aménagement auraient coûté trop cher, dit-il. Mais nous avons diversifié nos sources de revenus. Nous organisons des concerts, des brunches, des marchés. Nous louons nos espaces pour des mariages.»

M. Camiran ajoute que le bâtiment est assuré, chauffé, et même entretenu adéquatement par plusieurs employés. «L'école privée occupe entre 30 et 40 % du monastère. Il y a encore beaucoup d'espace pour du développement. Le tournage de cinéma l'emploi actuellement et tout sera remis en ordre après.»

Le directeur comprend la réticence du père abbé à cause du sujet du tournage, mais il explique devoir rentabiliser le site patrimonial maintenant désacralisé. Il se désolé finalement des démarches légales des anciens propriétaires.

La lettre exigeant des copies des traites bancaires a été adressée lundi à la présidente de la commission scolaire, qui préside aussi le conseil d'administration de la Corporation. Le directeur de la Caisse populaire et le maire d'Oka y siègent aussi. Bref, les créanciers y sont à la fois juges et parties.

«Les conflits d'intérêts potentiels me semblent importants, dit dom Barbeau, qui trouve dans cette délicate situation de nouveaux motifs à s'inquiéter. On entend aussi dire que les propriétaires pourraient être tentés de revendre le monastère pour se rembourser...»

Le Devoir

Rectificatif

Certains tableaux chorégraphiques du spectacle *Boa Goa* de Pigeons International s'inspiraient du bharata natyam, danse du sud de l'Inde, et non du kathak, venu du nord du pays, comme nous l'avons écrit erronément dans notre critique «La route est longue», parue samedi dernier. *Boa Goa* est présenté du 5 au 20 mars à la Cinquième salle de la Place des Arts. Nos excuses.

SANTÉ

SUITE DE LA PAGE 1

services sociaux (AQESSS). Lise Denis, partage cette lecture de la situation. «L'urgence n'est pas la seule porte d'entrée dans le système. Il faut des solutions à long terme, des solutions durables: il faut renforcer la première ligne et bonifier les soins à domicile.» Autrement, les choses vont se dégrader, «et très rapidement».

Pétition

Déjà, des patients en paient le prix, ont dénoncé les proches de Mariette Fournier, qui lançaient hier une pétition réclamant une enquête publique sur la situation dans les hôpitaux du Québec. Ceux-ci demandent aussi des états généraux sur le système de santé et le droit de mourir dignement.

L'affaire a rebondi à l'Assemblée nationale, où les choix du gouvernement Charest en santé lui ont valu les tirs nourris du Parti québécois et de l'Action démocratique du Québec. La chef de l'opposition, Pauline Marois, a qualifié de «véritable dérapage» la gestion du ministre de la Santé, Yves Bolduc, dans les urgences et les unités de soins intensifs des établissements. Le premier ministre Jean Charest a convenu qu'il «y a encore des problèmes» dans certaines unités, mais «là où il y a des problèmes, le gouvernement va au fond des choses», a-t-il dit. «S'il y a des situations qui doivent être changées, rectifiées, nous allons le faire.»

Mais quand et, surtout, comment? s'est inquiété la critique en matière de santé de l'opposition officielle, Bernard Drainville, qui dénonce l'inertie et la nonchalance du ministre Bolduc dans ce dossier. La

solution est connue et fait pourtant consensus, dit au *Devoir* M. Drainville. «Il faut donner à nos infirmières le rôle qu'elles méritent. Il faut renforcer la première ligne et redonner confiance aux Québécois dans leur réseau de la santé.»

Le discours n'est pas neuf. Déjà, en 2008, la FMOQ tenait un argumentaire semblable et réclamait le soutien des infirmières pour remettre la première ligne à flot. La pénurie était alors de 1000 médecins de famille. Québec avait répondu par une table de concertation. Dix-huit mois plus tard, les actions se font encore attendre et la situation continue de se dégrader. «La pénurie est passée à 1100 médecins», s'alarme le D^r Godin. L'an prochain, «elle sera de 1200».

Sans médecin de famille

Pour chaque médecin en moins, c'est 1000 Québécois qui se retrouvent sans médecin de famille. Ils sont présentement deux millions dans cette situation, soit environ le quart de la population. Autant de patients qui, trop souvent, se retrouvent aux urgences, faute d'avoir été suivis convenablement. Les autres se pressent dans les cliniques, dont le nombre diminue comme peau de chagrin au Québec.

La raison en est simple: les conditions de pratique s'y sont beaucoup détériorées, explique le D^r Marc-André Asselin, qui préside l'Association des médecins omnipraticiens de Montréal. «La situation est pire que celle que nous avons connue dans les années 1990.» C'est aussi l'avis du D^r Claude Saucier, qui est à la tête de l'Association des médecins omnipraticiens de Laval. «Les gens s'inquiètent de voir l'heure de ma retraite approcher et me demandent à qui je vais transférer leur dossier. Je n'ai pas de réponse à leur donner parce qu'il n'y a pas de relève.»

La médecine de famille est en effet boudée par les

étudiants en médecine, qui lui préfèrent la médecine spécialisée, mieux payée et mieux soutenue. Au cours des trois dernières années, 184 postes de résidence en médecine familiale n'ont pas été pourvus. Le D^r Godin s'attend à ce que cette désaffection se répète cette année, mais «en pire», selon les premiers échos qu'il a reçus des universités.

Pour la FMOQ, il est clair que le mouvement ne s'arrêtera pas tant que l'écart salarial avec les médecins spécialistes, qu'il évalue à 55 %, ne sera pas ramené à 20 %. Il faut aussi que le soutien des bénéficiaires des Groupes de médecine familiaux (GMF) soit aussi offert à tous les médecins de famille, peu importe leur lieu de pratique. Le D^r Godin évalue à 430 millions les investissements nécessaires pour donner à la médecine familiale le coup de barre qu'il réclame.

Sondage

La Fédération s'est par ailleurs défendue de noircir le tableau à la veille d'enclencher ses négociations avec Québec. «On voudrait ne pas être alarmistes, mais les faits parlent d'eux-mêmes», a dit son président, en ajoutant que la population québécoise partage les inquiétudes des médecins, selon un sondage mené par la firme Léger Marketing pour le compte de la Fédération.

Sur les 1000 Québécois sondés en février dernier, 93 % s'accordent pour dire qu'il est essentiel, pour assurer un bon système de santé, qu'un maximum de citoyens ait un médecin de famille et soit suivi par lui. Quatre-vingt-sept pour cent croient enfin que le gouvernement devrait augmenter les ressources humaines et financières allouées aux soins et services offerts dans les cliniques.

Le Devoir

MINORITÉ

SUITE DE LA PAGE 1

pays, comparativement à 20 % en 2006.

«Peu importe le scénario qu'on envisage, la diversité ethnoculturelle de la population canadienne va croître au cours des deux prochaines décennies», a fait savoir Laurent Martel, analyste chez Statistique Canada.

Statistique Canada prévoit que plus de 70 % des minorités visibles vivront soit à Toronto, à Vancouver ou à Montréal en 2031, suivant la tendance qui a vu les immigrants préférer s'installer massivement dans les grands centres urbains.

Les groupes de minorités visibles représenteront 31 % de la population de Montréal, soit le double par rapport à 2006, c'est-à-dire l'année du dernier recensement. La population arabe aura presque rattrapé celle des Noirs, selon le scénario de référence de Statistique Canada.

Les minorités visibles — «les personnes, autres que les autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche» — prendront des allures de majorités visibles dans les villes de Toronto et de Vancouver. Près de deux Torontois sur trois appartiendront à un groupe d'une minorité visible d'ici 2031, toujours selon l'organisme fédéral. Près de 2,1 millions de Torontois seront nés en Asie du Sud.

Pour sa part, Vancouver sera la seule autre ville canadienne où les minorités visibles formeront la majorité, avec 59 % de la population. Les Chinois à eux seuls composeront près du quart de la population.

«Le concept de minorité visible devra changer, ou il sera de plus en plus ridicule de parler de minorité quand cette minorité représente, en fait, la majorité», a fait valoir le professeur de sociologie de l'Université Queen's Richard Day.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le nombre de Montréalais issus des minorités visibles aura doublé dans vingt ans par rapport à 2006.

Québec et Trois-Rivières

Les villes de Québec et de Trois-Rivières seront en revanche les grandes villes les moins peuplées de minorités visibles. Ils constitueront 5 % de la population de la ville de Québec et 4 % de celle de Trois-Rivières, comparativement à 2 % dans les deux villes en 2006.

La ville de Saguenay sera celle qui, dans tout le Canada, devrait avoir la plus faible proportion de personnes appartenant à une mino-

rité visible en 2031, soit à peine 2 %. Mais cette proportion aura tout de même doublé d'ici là.

«Jusqu'ici, la diversité ethnoculturelle de la population s'est vraiment concentrée au sein de la population des immigrants qui vivent au Canada mais qui sont nés à l'étranger. Or, ce qui va se passer dans les deux prochaines décennies, et on commence à le voir, c'est que la diversité va croître au sein de la population qui est née au Canada», a affirmé

Laurent Martel sur le plateau télévisé de RDI. «C'est le visage de la population née au Canada qui change», ajoute-t-il.

«[Donc] même en l'absence d'immigration, cette diversité continuera à croître également par le truchement de la fécondité des immigrants déjà reçus au Canada», a poursuivi M. Martel.

Le Devoir

Avec La Presse canadienne

TOMASSI

SUITE DE LA PAGE 1

de garde pour [leurs] valeurs.» Il a fait la comparaison avec les services de garde autochtones qui transmettent «les valeurs autochtones, que ce soit la langue ou la tradition».

Lundi, la Presse canadienne révélait l'existence de Centres de la petite enfance (CPE) à vocation religieuse mais subventionnés par l'État, dont le CPE Beth Rivkah, dirigé par le rabbin ultra-orthodoxe Yosef Minkowitz et qui offre 124 places en garderie à Montréal, et l'Oasis Bout'chou, une garderie offrant 80 places à 7 \$ à Laval gérée par l'Association islamique des projets charitables.

Lors de la période de questions à l'Assemblée nationale, le ministre a toutefois soutenu qu'«aucune place n'a été accordée sur la base d'une quelconque confession religieuse». Les places sont octroyées en fonction des besoins de la population, a-t-il souligné, et les services de garde doivent mettre en œuvre un programme éducatif approuvé par le ministère.

Un programme dont les intentions sont claires, estime Jean Robitaille, président de l'Association québécoise des CPE (AQCPPE), qui rappelle le principe «d'inclusion» auquel on fait référence. «[...] aider [les

enfants] à s'intégrer harmonieusement à la société québécoise en les initiant aux valeurs qui y sont privilégiées: respect de soi, des autres et de l'environnement, résolution pacifique des conflits, égalité entre les sexes et entre les personnes, acceptation des différences, partage et solidarité», lit-on dans le préambule du programme éducatif des services de garde du Québec.

M. Robitaille reconnaît que la situation de ces centres de la petite enfance n'est pas illégale. «Mais c'est non conforme aux principes. Et si le ministère considère que la situation de non-conformité n'est pas assez grave pour interpellier les CPE en cause, on va inviter le ministre à clarifier la loi», a-t-il soutenu.

Inquiétudes

Le président de l'AQCPPE dit comprendre l'inquiétude de certains parents à l'annonce de la nouvelle. «Il y a une crainte. S'il y a, par exemple, à Laval une garderie privée qui est de confession musulmane et qui fait la promotion de l'islam et que vous êtes parents dans ce territoire, il peut arriver deux choses: ou bien on ne vous offre pas de place parce que vous n'êtes pas musulman, ou on vous en offre une, mais votre enfant se retrouvera avec une majorité de musulmans, ce que vous ne souhaitez peut-être pas», a noté M. Robitaille.

«Notre objectif n'est pas que les enfants soient incultes quant à la connaissance de l'existence des religions. [...] Mais il y a des lieux pour pratiquer la reli-

gion et ça s'appelle des églises et le cercle familial. Pas les garderies ou les centres de la petite enfance», a-t-il ajouté. Il insiste pour dire qu'il tiendrait le même discours si un CPE n'accueillait que des enfants de la communauté portugaise, par exemple.

L'Association des garderies privées du Québec désapprouve tout autant la situation. «On est scandalisé comme le reste de la population, mais on ne commentera pas parce que les garderies visées ne sont pas membres de notre association», a dit Virginie Martel, porte-parole de l'organisme.

Même si le ministre Tomassi n'a pas l'intention d'intervenir auprès des garderies montrées du doigt, il a précisé que le cas du CPE juif orthodoxe Beth Rivkah ferait l'objet de vérifications.

Le député de Gouin et porte-parole de l'opposition officielle en matière de services de garde, Nicolas Girard, a demandé au ministre pourquoi, dans un document du ministère, on justifiait l'attribution de places à la garderie L'Oasis Bout'chou en indiquant «milieu homogène». M. Tomassi n'a pas fourni d'explications.

«On a fait le choix au Québec de sortir les cours de religion des écoles et on ne peut pas, par la porte d'en arrière, les intégrer dans les garderies subventionnées», croit M. Girard.

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avvertir notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel Inc., 12 800 rue Brault, St-Jacques de Mirabel, Québec, division de Québec Média, 612 rue Saint-Jacques, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450 avenue Bichard, Québec qui est la propriété de Corporation Sun Média, 612 rue Saint-Jacques, Montréal. — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390